



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Classification : 83 a, 31/02

Demande déposée : 11 avril 1958, 17 1/2 h.

Brevet enregistré : 15 décembre 1959

Exposé d'invention publié : 30 janvier 1960



## BREVET PRINCIPAL

Roamer Watch Co. S. A., Soleure

## Mouvement de montre comportant un palier amortisseur de choc

Bernard Humbert, Langendorf (Soleure), est mentionné comme étant l'inventeur

L'objet de la présente invention est un mouvement de montre comportant un palier amortisseur de choc du type dans lequel le centrage de la pierre percée s'effectue à l'aide de deux paires de surfaces de contact coniques concentriques superposées.

Selon l'invention, la paire de surfaces de contact supérieure est constituée par une surface du corps du palier et une surface du chaton, tandis que la paire de surfaces de contact inférieure est constituée par une surface du corps du palier et une surface de la pierre percée émergeant du chaton dans lequel elle est chassée, l'appui l'une contre l'autre des surfaces des deux paires considérées étant réalisé par un organe élastique pressant axialement sur la pierre de contre-pivot.

Le dessin montre une forme d'exécution de l'objet de l'invention, donnée à titre d'exemple. Dans ce dessin toutefois on n'a représenté que ce qui est nécessaire à la compréhension de l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan du palier, dont

la fig. 2 montre une coupe par II-II de la fig. 1.

Le corps du palier représenté se trouve en 1 et la pierre percée en 2. Elle est chassée dans le chaton 3, dans lequel vient enfin s'emboîter la pierre de contre-pivot 4.

Le centrage et la mise en place de l'ensemble des deux pierres et du chaton s'effectue par l'intermédiaire de deux paires de surfaces coniques concentriques, une supérieure et une inférieure.

La paire de surfaces supérieure se compose du cône femelle 5 du corps 1 du palier et du cône mâle 6 du chaton 3.

La paire de surfaces inférieure se compose du cône femelle 7 du corps 1 du palier et du cône mâle 8 de la pierre percée 2. Cette dernière surface conique occupe une partie de la pierre émergeant du chaton.

Le maintien en place de l'ensemble s'effectue au moyen du ressort 9, extérieurement circulaire mais intérieurement évidé en forme de feuille de trèfle. Il est lui-même retenu dans le corps 1 au moyen du talon 10 et de la queue 11 radialement fendue et diamétralement opposée au talon, la fente permettant de rapprocher l'une de l'autre les deux parties la bordant lorsqu'on veut extraire le ressort.

On aura avantage à constituer l'un des éléments métalliques autres que le ressort, en particulier le chaton, en bronze béryllium.

## REVENDEICATION :

Mouvement de montre comportant un palier amortisseur de choc dans lequel le centrage de la pierre percée s'effectue à l'aide de deux paires de surfaces de contact coniques concentriques superposées, caractérisé en ce que la paire de surfaces de contact supérieure est constituée par une surface du corps du palier et une surface du chaton, tandis que la paire de surfaces de contact inférieure est constituée par une surface du corps du palier et une surface de la pierre percée émergeant du chaton dans lequel elle est chassée, l'appui l'une contre l'autre des

343318

2

surfaces des deux paires considérées étant réalisé par un organe élastique pressant axialement sur la pierre de contre-pivot.

2. Mouvement selon la revendication, caractérisé en ce que l'organe élastique est un ressort de profil circulaire intérieurement évidé en forme de feuille de trèfle. 10

SOUS-RENDICATIONS :

5 1. Mouvement selon la revendication, caractérisé en ce que du corps du palier et du chaton, l'un au moins est en bronze béryllium.

Roamer Watch Co. S. A.

Mandataire : Edmond Lauber, ing. dipl., Genève

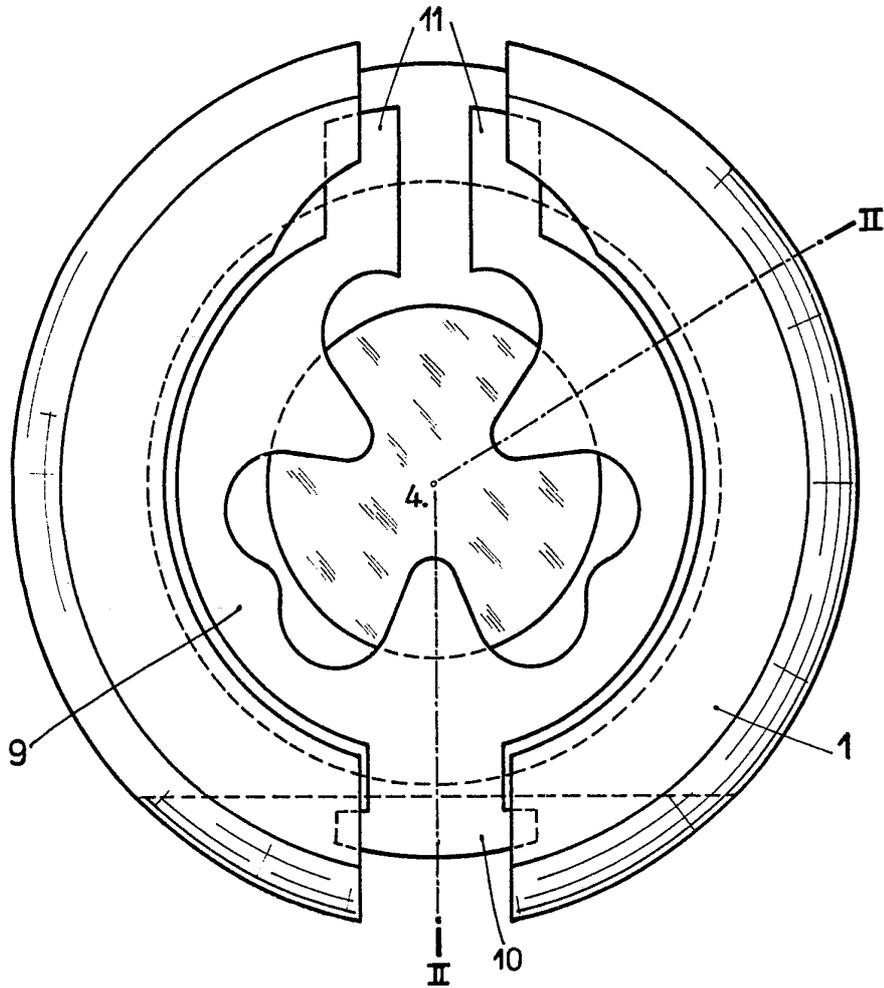


Fig. 1.

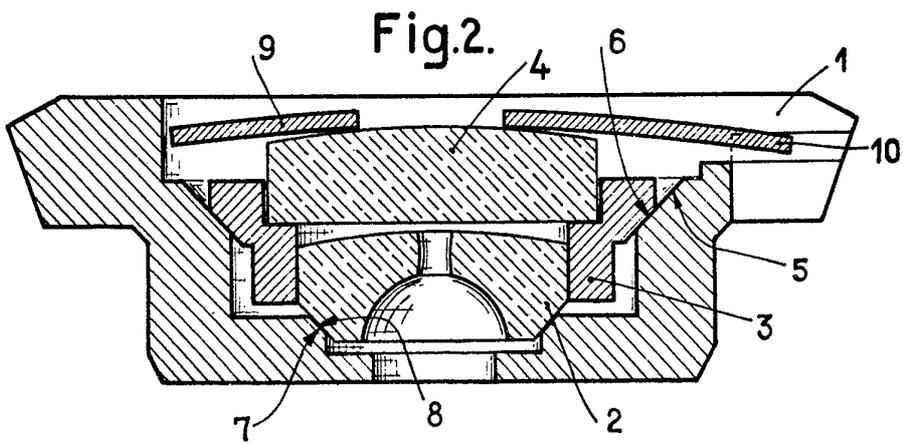


Fig. 2.